

# POI. CANT

DE LA POLICE CANTONALE VAUDOISE

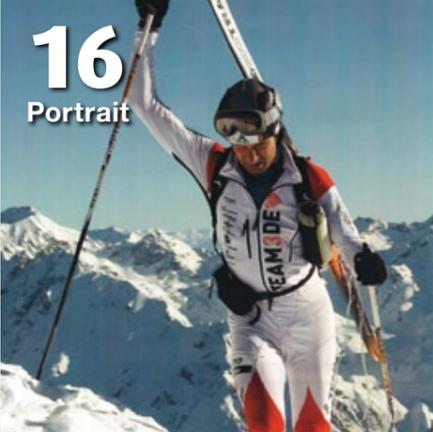
INFO

## Raid Aventure 2013, la police cantonale soutient les jeunes



**PRESENTATION** La Brigade des mineurs et moeurs fêtent son 50<sup>e</sup> anniversaire

**PARTENAIRES** Le Service des automobiles et de la navigation sous la loupe



**16**  
Portrait



**18**  
Coup de cœur



**27**  
En un clin d'œil

## Sommaire



**24**  
Prévention routière



**15**  
Sport et santé

Publicité  
Prévention Surendettement

**N° 91**/ Décembre 2013

Paraît 4 fois par an  
Tirage 4200 exemplaires  
Tirage contrôlé par la REMP  
(3153 exemplaires)

**Editeur:** Police cantonale vaudoise  
Direction prévention et communication  
Centre Blécherette - 1014 Lausanne

**Comité éditorial:** Jean-Christophe Sauterel, *rédacteur en chef*, Olivia Cutruzzolà, *responsable d'édition*, Marlyse Biderbost, Pierre-Olivier Gaudard, Philippe Jaton, Olivier Rochat

**Rédacteurs:** Olivia Cutruzzolà, Bertrand Dubois, Frédéric Scholl

**Photographies:** Nicolas Gruber, Bertrand Dubois, Jean-Christophe Sauterel, Jonathan Somville, Débora Varela, Philippe Jaton

**Mise en page:** Next communication SA

**Relecture:** Police cantonale vaudoise

**Impression:** PCL Presses Centrales SA

**Abonnement:** Revue distribuée gratuitement à tous les membres de la Police cantonale, aux polices vaudoises, aux polices de Suisse, aux autorités civiles et judiciaires cantonales et fédérales, aux partenaires

privés et à nos annonceurs.

**Contact:** [presse.police@vd.ch](mailto:presse.police@vd.ch) -  
021 644 81 90  
[www.police.vd.ch](http://www.police.vd.ch)

**Publicité:** Next communication SA -  
021 654 05 70

© Police cantonale vaudoise

Toute reproduction autorisée  
avec l'accord de l'éditeur



Publicité  
COB

Publicité  
Gold



# Point de vue

« *Il faut garder la tête froide* »

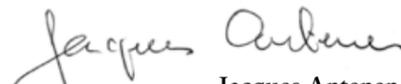
**Au moment d'envisager en toute sérénité et confiance son transfert dans un nouveau département, celui des institutions et de la sécurité (DIS), et non sans une pensée reconnaissante pour Madame la Conseillère d'État Jacqueline de Quattro, qui peut tourner une page de sa carrière politique avec le sentiment du devoir accompli dans la plus parfaite harmonie, la police cantonale est confrontée de plein fouet depuis quelque temps déjà à une problématique qui concerne l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale, celle de la surpopulation carcérale.**

L'ensemble des acteurs de la chaîne pénale, cela signifie successivement, suivant la trajectoire que suit dans cette filière un prévenu qui doit être arrêté par la police, le Ministère public, le Tribunal des mesures de contrainte, les tribunaux, le Juge d'application des peines, le Service pénitentiaire et le Service de la population, si nous avons affaire à un détenu étranger susceptible d'être refoulé. Logiquement le dernier maillon de la chaîne devrait être le Service pénitentiaire. Il se trouve aujourd'hui qu'en raison de l'abondance de personnes arrêtées ou devant purger des peines, les zones carcérales de la police, des polices, sont sollicitées 24 heures sur 24 pour combler le déficit de places à disposition. Et que l'on a ainsi donné à la police un rôle qu'elle n'avait pas auparavant, celui d'ultime recours pour préserver la société d'individus qui mettent la sécurité publique en danger et ne peuvent pas être hébergés ailleurs. C'est désormais souvent elle, le vrai dernier maillon de la chaîne. Alors des voix s'élèvent, souvent sous le coup d'une émotion ou d'une incompréhension que je comprends, pour critiquer le fait que la police assume ainsi un rôle qui n'est pas le sien, en exerçant des activités qui ne correspondent pas à la mission que lui a assignée l'État, en exposant son personnel à un type de travail, à un stress et à des dangers auxquels il n'est pas préparé. Tout cela est vrai dans une large mesure et je tiens à remercier toutes celles et ceux qui, jour après jour, nuit après nuit, font de leur mieux pour garder la tête froide et gérer les situations les plus critiques, à tous les niveaux du service et des polices communales.

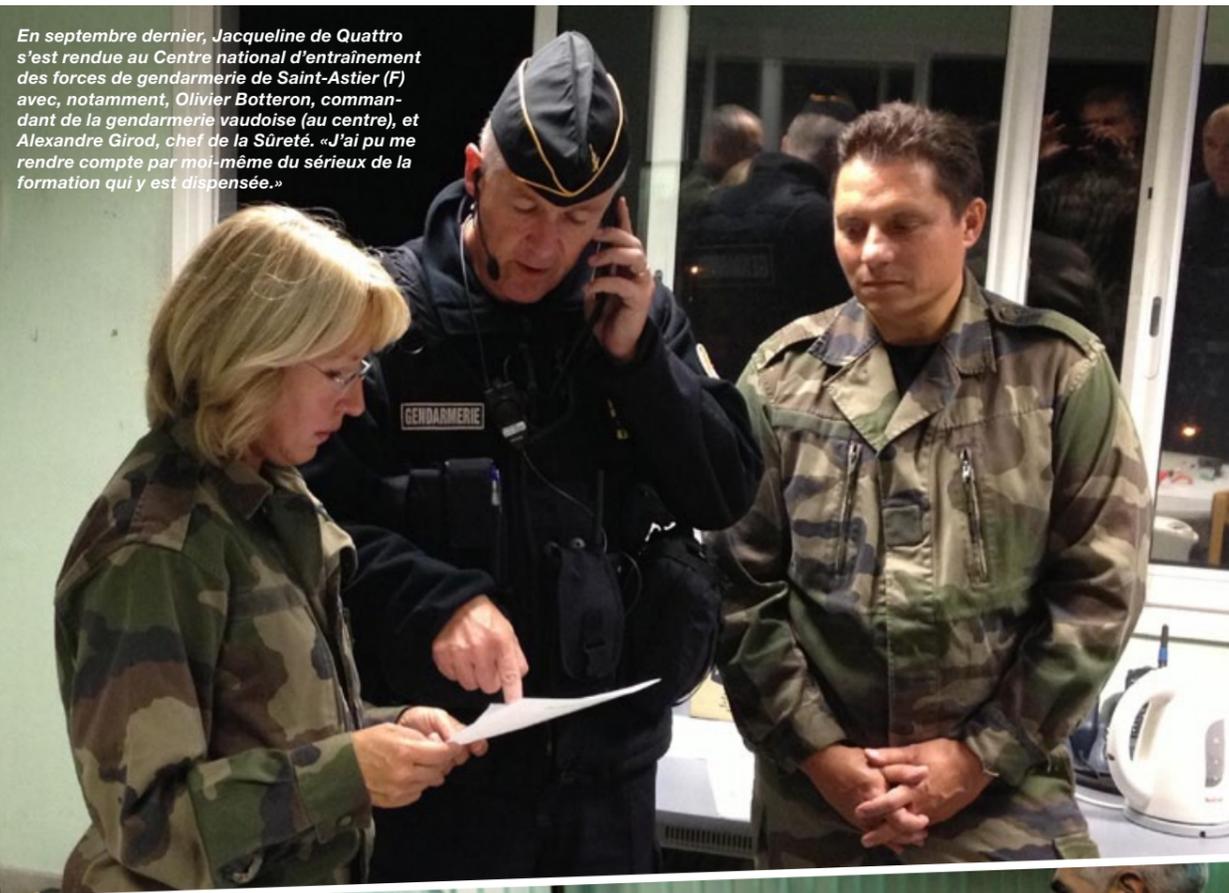
Je veux affirmer ici que tous les personnes en charge de responsabilités dans ce domaine, celles à qui s'adressent ces critiques, sont de bonne foi, sont aussi frappées d'insomnies devant des problèmes très difficiles à surmonter, et mettent toute leur énergie à essayer de trouver, ensemble, des solutions accep-

tables dans l'intérêt supérieur général. Il est dur et – j'ose le dire – injuste, de se voir soupçonner de rester les bras croisés alors que l'on se démène en permanence pour trouver des réponses adéquates. Ce qui est sûr, c'est que pérorer en affirmant qu'il faut cesser toute collaboration et aller déposer les détenus dans la cour du Bois-Mermet n'en est pas une. S'entendre dire par l'une ou l'autre autorité, sur un ton parfois irrévérencieux voire simplement malpoli, qu'il est inadmissible que tel ou tel détenu ne soit pas arrêté ou maintenu, lorsque l'on n'est pas responsable de la situation actuelle n'en est toutefois pas une non plus et nous ne l'acceptons pas. Ce problème doit être l'affaire de tous, de tous les acteurs qui ont été cités plus haut. Cela a été dit et bien compris au niveau politique. La police joue son rôle dans le fonctionnement de la chaîne pénale et continuera à le faire. Pour cela, elle a aussi besoin d'être entendue lorsque, c'est bien un comble, elle « crie » au secours. Si elle ne l'est pas, elle devra dire stop demain. Non pour mettre les pieds contre le mur, je le garantis, mais parce que toutes les possibilités auront été épuisées. C'est une évolution que personne ne peut souhaiter, parce qu'aussi bien la sécurité publique que la sécurité du droit seront alors mises en jeu.

Avec l'espoir que ces ambitieux défis sauront être compris et relevés, je remercie sincèrement chaque collaboratrice et chaque collaborateur de la Police cantonale, ainsi que tous les partenaires, pour les efforts accomplis durant l'année écoulée. Et je souhaite à toutes les lectrices et à tous les lecteurs de Polcant info une Bonne et Heureuse Année 2014! ■

  
**Jacques Antenen**  
Commandant de la Police cantonale

En septembre dernier, Jacqueline de Quattro s'est rendue au Centre national d'entraînement des forces de gendarmerie de Saint-Astier (F) avec, notamment, Olivier Botteron, commandant de la gendarmerie vaudoise (au centre), et Alexandre Girod, chef de la Sûreté. «J'ai pu me rendre compte par moi-même du sérieux de la formation qui y est dispensée.»



Dès son entrée en fonction, Mme de Quattro a été impressionnée par l'engagement des policiers sur le terrain».



## Chères collaboratrices, Chers collaborateurs

C'est avec regret que je prends congé de la Police cantonale vaudoise. Durant toutes ces années que j'ai partagées avec vous, j'ai pu apprécier votre sens élevé du devoir, votre loyauté à l'encontre du Conseil d'Etat et des institutions, la force de votre engagement et votre détermination sans faille. J'ai été très fière d'être la cheffe du Département de la sécurité du canton de Vaud.

Au moment de vous quitter, je tiens à rendre hommage à votre professionnalisme et à votre fidélité, à la persévérance que vous avez mis à remplir des missions difficiles et parfois dangereuses ainsi qu'à la constance de votre courage. Vous donnez, sans compter, votre temps et votre énergie pour renforcer la sécurité de la population de ce canton. Que vous soyez policier, gendarme ou inspecteur de police, vous servez le canton de Vaud avec un patriotisme exemplaire. Vous ne recherchez ni les projecteurs ni les louanges. Je vous remercie chaleureusement pour le travail accompli.

Ensemble, nous avons relevé de nombreux défis. Nous avons traqué l'insécurité partout où elle cherchait à

s'installer. Nous avons mené un combat permanent contre le crime organisé, la criminalité transfrontalière. Nous avons serré la vis aux dealers et aux casseurs. Nos actions ont incontestablement permis de changer la perception de la criminalité dans le canton et mis fin à l'angélisme qui régnait encore à mon arrivée en 2007. Nous avons même réussi lors de ce premier semestre 2013 à infléchir la courbe des statistiques des infractions. Ce qui montre bien qu'une sécurité renforcée passe par une fermeté assumée.

Assurer la sécurité est un devoir primordial de l'Etat. Et la sécurité, garante de la liberté, est un droit fondamental de la personne humaine. Chaque habitant de ce canton y a droit. Or le visage de la criminalité va continuer d'évoluer ces prochaines années, de progresser et menacer la société. Les missions de la Police cantonale resteront toujours aussi dangereuses et son travail sera encore critiqué. Les défis ne manqueront pas.

Toutefois, il faut continuer à dire non à la fatalité et au renoncement. Continuez à mettre vos compétences, votre

expérience et votre cœur au service des citoyennes et citoyens de notre canton. Persévérez! Car je sais que c'est l'ardeur et l'effort qui vous rassemblent.

C'est dans ces conditions que la Police cantonale assurera la sécurité des Vaudois et qu'elle fera barrage à l'insécurité. Notre société a plus que jamais besoin de ses forces de police pour garantir la cohésion sociale et défendre les plus faibles. Je crois en l'efficacité et la clairvoyance de la Police cantonale.

Sachez que la Police cantonale vaudoise pourra toujours compter sur mon soutien au sein du Conseil d'Etat. Je continuerai à m'engager pour qu'elle reçoive les moyens et les outils nécessaires à l'accomplissement de ses missions. Car il n'y a pas de liberté sans sécurité.

Je ne vous quitte pas. Je vous confie à mon successeur. Je suis fière de vous. ■

Jacqueline de Quattro  
Conseillère d'Etat



«Le dispositif policier mis en place en 2010 à Montreux a permis un déroulement optimal du Sommet de la Francophonie.»



# Partenaires

## Le SAN: Au service des conducteurs vaudois entre contrôle et sécurité

Le Service des automobiles et de la navigation (SAN), dont la mission première est d'admettre les véhicules et les conducteurs à la circulation, est principalement rattaché, dans l'imaginaire populaire, au permis de conduire et aux expertises de véhicules. Pourtant, une partie importante de ses activités se concentre autour des actions de sensibilisation aux dangers de la route. Le SAN collabore ainsi à de multiples niveaux avec la Police cantonale sur les campagnes et événements liés à la prévention routière.

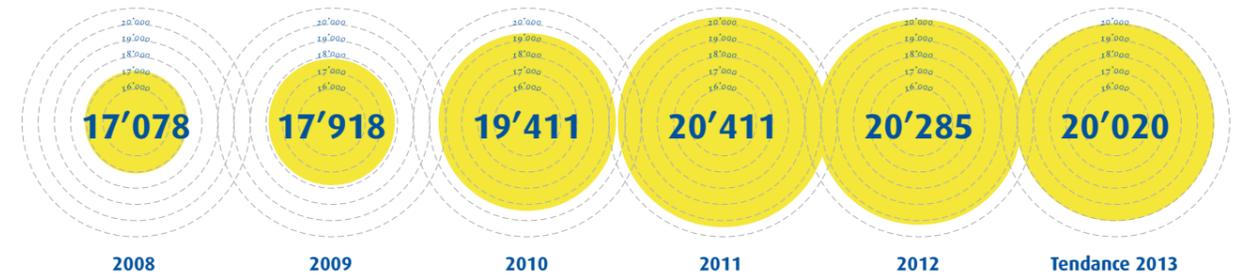
C.O.-G

Que ce soit lors du grand frisson de l'examen de conduite, de la bienheureuse délivrance du permis ou du rituel de l'expertise, nous avons tous eu affaire au SAN à plusieurs reprises dans notre parcours de conducteur/trice. Le centre principal de Lausanne et les trois centres régionaux, Nyon, Yverdon-les-Bains et Aigle, s'attachent ainsi à suivre et parfois sanctionner les détenteurs d'un véhicule motorisé, pour rendre le trafic le plus optimal possible sur nos routes et lacs. Parmi ses 230 collaborateurs, 190 s'activent sur le seul site de la Blécherette, actif depuis 1964. C'est ici que se trouvent les services généraux, ainsi que le bureau des mesures administratives, qui s'occupe de prononcer les avertissements et les retraits de permis à l'encontre des contrevenants à la Loi sur la circulation routière (LCR). C'est également dans les murs lausannois que l'on enregistre les résultats des contrôles médicaux des conducteurs et que l'on procède aux expertises des véhicules.

### Expertises techniques et judiciaires

Si les expertises techniques des véhicules destinés à la route se déroulent dans les pistes des quatre centres, certaines des activités de contrôle effectuées par le SAN se déploient sur l'ensemble du canton. Lors des expertises de bateaux, qui ont lieu tous les trois ou six ans selon le type d'embarcation, des experts se rendent dans les différents ports pour effectuer les contrôles techniques et sécuritaires en présence des propriétaires. Et de la même façon que pour le trafic routier, la collaboration avec la police, ici avec la Brigade du lac de la Gendarmerie cantonale, entre en action pour toutes les infractions impliquant des bateaux (excès de vitesse, matériel de sauvetage insuffisant, ski nautique ne respectant pas les normes etc.). Le SAN a également pour mission de procéder à des expertises judiciaires, sur ordonnance du juge, lorsque l'état technique d'un véhicule pourrait expliquer un accident ou ses conséquences. Il est parfois possible de détecter les défauts-

### Evolution du nombre d'examens de conduite



lances d'un dispositif de freinage ou d'un autre composant du véhicule, même après les faits. Ces expertises aboutissent toutefois rarement à des conclusions positives, puisque la fréquence actuelle des expertises obligatoires pour les particuliers diminue fortement le risque de trouver sur les routes des véhicules en mauvais état d'entretien.

### Un durcissement efficace des mesures de sanction

En 2005, la modification de la LCR a renforcé les mesures de sanction à l'égard des infractions. Les premiers visés par ces nouvelles mesures sont les accros à la vitesse, puisque les chauffards encourent maintenant un retrait de permis de deux ans pour une première infraction. En 2013, le programme fédéral de sécurité routière Via Sicura est entré en vigueur, avec une forte volonté de se recentrer sur les dangers de la route. Ainsi, les auteurs de délits graves ne récupéreront plus automatiquement leur permis à l'échéance de leur peine mais devront se soumettre à une exper-

tise de contrôle, évaluant leur aptitude à reprendre le volant. Dans les faits, ces durcissements semblent porter leurs fruits puisque depuis 2008, on constate une diminution du nombre d'accidents de la route d'environ 8% et une diminution de 10% du nombre de victimes. La conduite sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants fait également l'objet d'une procédure beaucoup plus stricte et structurée que par le passé. Le SAN collabore avec deux organismes externes pour suivre et encadrer les conducteurs qui font l'objet d'un retrait suite à une consommation excessive (voir encadré Trois questions à Luc Mouron).

### Faciliter la transmission des informations avec la police

La collaboration entre le SAN et la Police cantonale évolue autour de deux axes: la gestion des rapports d'infractions et les campagnes de prévention routière. Ces dernières représentent à la fois des événements ponctuels organisés par les deux entités, comme le Circuit de Bresse ou le Comptoir broyard, des

### Le SAN en quelques chiffres

Nombre d'examens pratiques (toutes catégories confondues)	
2008	2012
<b>17'078</b>	<b>20'285</b>
Nombre de voitures de tourisme en circulation	
2008	2012
<b>358'683</b>	<b>390'020</b>
Nombre de véhicules en circulation (toutes catégories confondues)	
2008	2012
<b>482'188</b>	<b>525'492</b>
Retraits de permis et interdictions de conduire	
2008	2012
<b>11'961</b>	<b>11'960</b>



Les pistes d'expertises du Centre de la Blécherette.

campagnes d'affichages et publications coordonnées, mais aussi des actions récurrentes, comme les journées de sensibilisations et de contrôles techniques pour les motards. Concernant la transmission des données relatives aux infractions, ces dernières années, un système automatisé d'envoi des rapports s'est mis en place entre la Gendarmerie cantonale et le service des Mesures administratives du SAN. Luc Mouron, chef de la Division Droit de conduire, se réjouit de ces facilités, qui représentent un gain de temps et d'efficacité considérable. Si la Police cantonale s'occupe de la surveillance des routes vaudoises, précisons que pour le SAN, les interpellations d'automobilistes ne se cantonnent pas au seul territoire cantonal. Pour la police, c'est en effet le lieu de l'infraction qui entre en ligne de compte pour la mise en route d'une procédure judiciaire, alors que pour le SAN, c'est le lieu de domicile du conducteur qui fait foi.

#### Faire face à l'expansion fulgurante du parc automobile

En 2012, 452'855 nouveaux véhicules auront été mis en circulation sur les routes de Suisse, ce qui représente une augmentation de 2.4% par rapport à

l'année 2011. Les prévisions annoncent, d'ici 2025, une augmentation de 15% de l'ensemble du parc automobile. Pour Pascal Chatagny, Directeur du SAN, cette incroyable expansion va constituer un défi majeur pour ces prochaines années, tant au niveau du surcroît de travail administratif et de l'occupation des locaux d'expertises, que de la sécurité routière. Au niveau des conducteur/trices détenant un permis de catégorie B, c'est une augmentation de 16% que l'on constate depuis 2008. Il est intéressant de relever qu'au sein de celle-ci, la proportion la plus forte est celle des conducteur/trices appartenant à la tranche d'âge 70 ans et +. Selon Luc Mouron, cette augmentation est principalement due à la proportion de femmes ayant appris à conduire dès les années 60', lorsque la conduite est devenue une activité unisexe. Une réflexion s'est engagée ces dernières années autour des procédures d'évaluation de l'aptitude à la conduite des aînés, laquelle va devoir se poursuivre encore et s'uniformiser pour garantir à cette catégorie de conducteurs les meilleures conditions de conduite possibles. ■



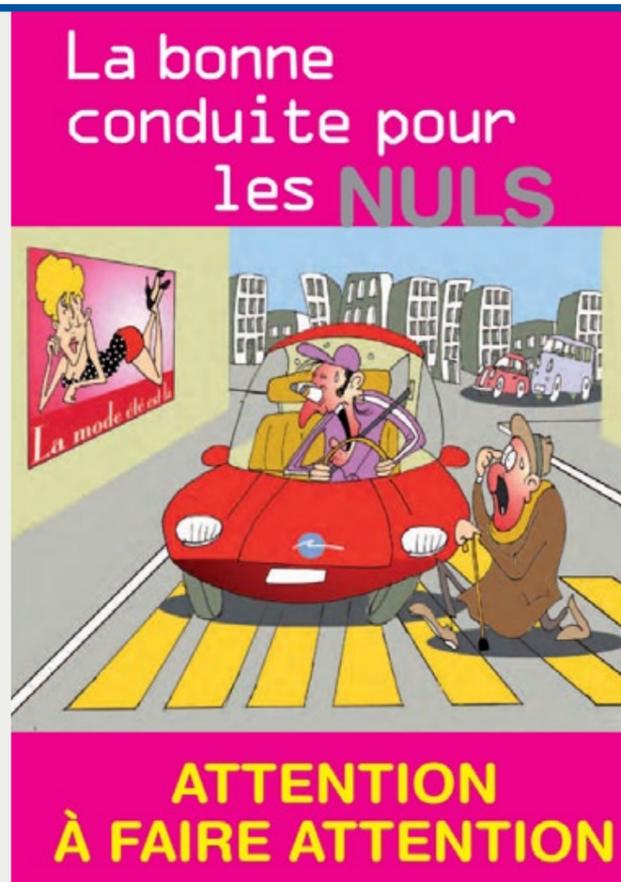
Motards civils et policiers testent le Circuit de Bresse.

## 3 actions de prévention menées en collaboration par le SAN et la Police cantonale

**La bonne conduite pour les Nuls:** Projet commun sous forme d'une brochure, publiée depuis plus de dix ans par le SAN, le service des routes, le TCS et la Police cantonale. Illustrée par le dessinateur Stef, elle présente, sous forme de mini cartoons, les risques liés à l'inattention au volant.

**Circuit de Bresse:** Dans le cadre de la prévention routière pour les motocyclistes, les 28 et 29 mai 2013, le SAN, le TCS et la Police cantonale ont offert à 140 motards la possibilité de piloter leur machine sur le circuit de Bresse, en France voisine. Une instruction théorique leur a également été dispensée sur place par des spécialistes venus prodiguer leur conseil en matière d'entretien et de sécurité des véhicules à deux roues. Au vu de son succès, l'opération sera rééditée en 2014.

**Comptoir broyard:** Cette année, du 15 au 24 novembre, le SAN et la Police cantonale ont participé à la 7ème édition du Comptoir broyard de Payerne. A cette occasion, ils ont proposé un stand dédié à la prévention routière. Il était notamment possible de tester un simulateur de conduite et d'effectuer le changement de l'ancien permis de conduire bleu pour le nouveau au format carte de crédit. ■



La brochure «La bonne conduite pour les Nuls», illustrée par le dessinateur Stef.

## 3 questions à Luc Mouron, chef de la Division Droit de conduire

### Y a-t-il eu des évolutions majeures dans les activités du SAN ces dernières années?

Nous allons vers la simplification et à l'allègement des procédures. Dans le cas du retrait de permis par exemple, jusqu'à maintenant on écrivait à la personne qui en faisait l'objet, ensuite on lui laissait deux ou trois semaines pour faire ses observations, revenir sur les faits si nécessaire, et dans un second temps on prononçait la sanction. Dans l'idée d'accélérer les choses pour les deux parties, nous avons demandé à pouvoir prononcer directement la décision dans les cas simples (avertissements, retraits de un ou trois mois correspondants à un minimum légal). Ainsi, le conducteur ou la conductrice sera plus vite au bout de sa période de retrait. De cette façon, on devrait également diminuer le nombre de recours. En 15 ans, il faut dire que le nombre de gens qui contestent leur sanction en faisant appel à leur protection juridique a fortement augmenté. Même lors d'infractions graves, il est de plus en plus difficile de faire accepter une suspension du droit de conduire.

### Depuis octobre 2013, vous collaborez activement avec la fondation du

### Levant, pour les cas de conduite sous l'emprise de stupéfiants. S'agit-il du même type de collaboration que dans le cas de l'alcool?

Lorsque l'on arrête un individu qui présente un taux d'alcool trop élevé, la première réaction est la mise en doute de son aptitude à la conduite. Celle-ci entraîne le retrait préventif du permis de conduire, la priorité étant de sortir l'individu du trafic. Nous l'envoyons ensuite à l'Unité de médecine et psychologie du trafic (UMPT). Des spécialistes procèdent à une première évaluation. Si l'individu est jugé inapte à la conduite, le permis lui est retiré pour une durée indéterminée. La double condition pour le récupérer sera d'effectuer des contrôles sanguins réguliers pendant six mois et d'être suivi par l'Unité socio-éducative (USE). Une expertise de restitution sera alors effectuée au moment où la personne voudra récupérer son droit. Le suivi psychologique est mis en place pour que la personne ne stoppe pas juste sa consommation d'alcool le temps de la mesure, mais qu'elle s'engage dans une démarche personnelle d'auto évaluation de sa consommation et de son comportement vis-à-vis de l'alcool. Nous avons calqué sur les stupéfiants

ce système qui fonctionne bien. Dans ce cas, notre partenaire est le Centre d'aide et de prévention (CAP) qui appartient à la Fondation du Levant. Il représente ainsi une instance neutre, hors de la procédure judiciaire et vraiment centrée sur le bien communautaire. C'est très important pour nous que ce retrait ne représente pas seulement une sanction et une contrainte, mais aussi une opportunité d'aide offerte aux personnes soumises à la dépendance.

### Quel regard portez-vous sur votre collaboration avec la Police cantonale, notamment en matière de prévention routière?

Nos relations avec la Police cantonale sont privilégiées. J'ai moi-même chaque semaine des contacts multiples avec la Gendarmerie. Je sais que je peux les appeler n'importe quand pour demander des précisions sur un rapport d'infraction. Pour ce qui est des actions de prévention, nous rencontrons beaucoup de succès lorsque nous mettons sur pied des journées thématiques, comme lors du Circuit de Bresse cette année. Notre collaboration lors du Comptoir broyard a été une première cette année et nous en sommes très satisfaits. Chaque début de saison, nous sommes présents sur un col, avec la police, pendant une journée, pour sensibiliser les motards et leur offrir un rapide contrôle de sécurité. Ces actions sont uniquement préventives et en aucun cas punitives. Nous informons et conseillons, sans distribuer d'amendes! ■



# Présentation

## La Brigade mœurs et mineurs (BMM): 50 ans d'activités



### La BMM; une fringante quinquagénaire

Cette année, la Brigade des mineurs et mœurs (BMM) de la Police cantonale vaudoise fête ses 50 ans d'activités. La BMM, créée en 1963, est initialement une brigade préventive axée exclusivement sur les affaires concernant la délinquance juvénile, avant d'être chargée de s'occuper également, au début des années 80, d'enquêtes liées aux mœurs puis, dans les années 2000, de la prostitution. Pour fêter ce demi siècle d'activités, 140 invités, dont 80 anciens ou actifs de la Brigade, se sont rendus, le jeudi 26 septembre 2013, au Centre Blécherette de la Police cantonale vaudoise. Les partenaires sociaux et pénaux de la Brigade des mineurs et mœurs étaient également présents pour fêter le jubilé. A la suite de la partie officielle, les collaborateurs de la Brigade, anciens et actifs, ont pu profiter de la soirée pour se retrouver et partager leurs expériences personnelles.

Ce cinquantenaire semble dès lors la bonne occasion de cheminer à travers l'évolution de la BMM, articulée autour de quatre axes bien distincts: le développement structurel et fonctionnel de la BMM, le pourcentage élevé d'inspectrices dans ses effectifs, la pression médiatique et la nouvelle problématique de la protection numérique.

### 50 ans d'évolution structurelle et fonctionnelle

En 1963, année de sa création, la Brigade préventive mineurs ne regroupe que trois collaborateurs dont une assistante de police (le grade d'inspectrice sera attribué aux policières de la sûreté dès

*Répondant aux dispositions introduites en 2002 dans la LAVI, les inspecteurs et inspectrices de la BMM sont aujourd'hui systématiquement bénéficiaires de formations spécialisées notamment dans le domaine délicat de l'audition des mineurs, que ce soit comme auteurs ou victimes.*

1974). Alors que les affaires de mœurs étaient principalement traitées par les brigades «Ville» et «Canton», cette responsabilité est transférée en 1982 à la Brigade des mineurs, renommée pour l'occasion « Brigade des mineurs et mœurs». Aujourd'hui, la Brigade, qui compte 24 collaborateurs, englobe une Division mineurs et une Division mœurs, cette dernière comprenant également deux entités spécifiques, la Cellule investigation prostitution (CIPRO) et la Cyberpédophilie.

En 50 ans d'activités, les techniques d'audition de la BMM se sont développées, parallèlement notamment à l'apparition de la Loi sur l'aide aux victimes (LAVI) de 1993. Répondant aux dispositions introduites en 2002 dans la LAVI, les inspecteurs et inspectrices de la BMM sont aujourd'hui systématiquement bénéficiaires de formations spécialisées notamment dans le domaine délicat de l'audition des mineurs, que ce soit comme auteurs ou victimes. Alors que les techniques précédant la loi précitée reposaient principalement sur une discussion dirigée par l'expérience professionnelle de l'inspecteur, on privilégie actuellement des procédures mieux cadrées et plus pointues. La méthode de l'entretien semi-structuré par étapes progressives a pour but de recueillir les confidences du mineur sans questionnement direct de l'inspecteur ou inspectrice. Les auditions d'enfants, victimes de graves abus, sont filmées et enregistrées sur DVD afin d'éviter que l'enfant ait à répéter ses déclarations. Sa gestuelle et ses émotions sont ainsi parfaitement retranscrites devant les différentes parties qui visionnent la vidéo. La BMM de la Police cantonale vaudoise enregistre depuis 2002 les auditions d'enfants ayant subi de graves abus, dans un local spécialement aménagé. En donnant des droits aux victimes, comme celui de bénéficier d'un avocat, un soutien financier ou encore le droit à un suivi psychologique, le Centre

LAVI a également permis de décharger les inspecteurs de la BMM d'un aspect important de leur activité. Les enquêteurs jouaient en effet régulièrement un rôle de soutien social, désormais à la charge du Centre LAVI. La Loi sur l'aide aux victimes a permis, en outre, de compenser les faiblesses du nouveau Code de procédure pénale suisse, qui prévoit une prise en charge complète des prévenus, alors que les victimes sont négligées, particulièrement en ce qui concerne l'attribution d'un avocat d'office. Alors que la technique de l'entretien semi-structuré par étapes progressives est toujours en vigueur actuellement, la BMM, toujours dans le but de perfectionner ses techniques d'audition, a adopté cette année la méthode NICHHD (National Institute of Child Health and Human Development). Ce protocole d'audition, qui a fait l'objet de nombreuses études de terrain, se révèle être la meilleure technique actuelle. Elle consiste à mettre en confiance l'enfant auditionné, par une discussion préalable, avant de faire travailler sa mémoire. L'inspecteur demande à la victime d'évoquer de manière générale un événement neutre ou heureux avant

de lui poser, par la suite, des questions de plus en plus précises, à l'image d'un entonnoir. L'enfant, qui exerce sa mémoire, est plus apte par la suite à se remémorer et expliquer les abus dont il a été victime. En prime, le protocole NICHHD met à disposition des inspecteurs un canevas de questions, qui évite les questions suggestives et donne une large place au récit libre.

### Les «filles de la BMM»

Avec 7 inspectrices, ce qui représente un tiers de l'effectif, la Brigade des mineurs et mœurs est celle rassemblant le plus de femmes dans la Police cantonale vaudoise. Affectueusement appelées les «filles de la BMM» par leurs collègues, les inspectrices mettent leur écoute et leur sensibilité au service des victimes. Ce nombre important de femmes s'explique notamment par une disposition de la LAVI qui donne le droit aux victimes de pouvoir être entendues par un spécialiste du même sexe qu'elles. Le fait que la majorité des victimes de mœurs sont des femmes ou filles abusées par des hommes, explique également cette forte présence d'inspectrices à la BMM qui



incarnent une présence rassurante aux yeux des victimes.

### Le regard des médias

Le lien entre les médias et la Brigade des mineurs et mœurs a en outre beaucoup évolué ces dernières années. Aujourd'hui, les cas traités par la BMM se retrouvent souvent sur le devant de la scène médiatique. L'affaire du sadique de Romont ou la disparition d'Alessia et Livia illustre parfaitement ce constat. La pression soutenue des médias rend la situation souvent plus complexe qu'elle ne l'est déjà et les inspecteurs de la BMM doivent gérer cette difficulté supplémentaire, tout en agissant dans l'intérêt et le respect des victimes. Aujourd'hui, le caractère quasi immédiat de l'information, par la présence d'Internet et la vague des lecteurs-reporters, représente une problématique supplémentaire à gérer pour la BMM. Des informations infondées peuvent se répandre comme une traînée de poudre parmi la population et engendrer de réelles psychoses. Les inspecteurs de la BMM sont confrontés de manière récurrente à ce genre de situation, en particulier lorsqu'elles concernent des enfants. Ils doivent constamment gérer ces cas, vérifier la rumeur et démentir si elle n'est pas fondée ou agir si telle est le cas.

### La protection de l'image numérique

L'apparition des nouvelles technologies, à l'image d'Internet et des smartphones, a confronté les utilisateurs à une nouvelle menace qu'est la perte de contrôle de leur image. La BMM reçoit régulièrement des appels de parents démunis face à la diffusion de photos et vidéos compromettantes de leur enfant sur internet. Il est, en outre, presque impossible de supprimer définitivement des informations sur le Web. La Brigade des mineurs et mœurs recommande impérativement de faire preuve de vigilance quant au contenu qu'on envoie à des tiers et à la nature des éléments qu'on diffuse sur Internet. La Police cantonale vaudoise travaille actuellement sur un jeu vidéo de prévention, centré sur la protection de l'image numérique, à l'intention des 10-13 ans, qui sera disponible dès septembre 2014. En parallèle, une campagne ciblant cette fois les adolescents, sera mise en place pour les sensibiliser à cette problématique. ■

Réalisé par C. S



De gauche à droite: Alexandre Girod, Chef de la Police de Sûreté, Daniel Martinet, membre fondateur et Chef de la BMM pendant 14 ans et Jean Daniel Aviolat, Chef actuel de la BMM

## Trois questions à ...

### Fabienne, inspectrice à la Brigade des mineurs et mœurs de la Police cantonale vaudoise

#### Comment êtes-vous devenue inspectrice à la BMM ?

J'ai d'abord obtenu un CFC d'employée de commerce dans les assurances. Mon but final a toujours été d'être inspectrice et comme il n'y avait pas d'école spécialisée à l'époque, j'ai dû passer par l'uniforme avant de pouvoir rejoindre le judiciaire. J'ai été engagée en 1997 à la Police de Lausanne, où je suis restée trois ans, avant de rejoindre la Brigade des mœurs de la Police judiciaire. J'y ai travaillé cinq ans, avant de passer les examens pour entrer à la Sûreté, qui était mon but initial. J'ai rejoint la Police de Sûreté en 2005. Comme il me manquait l'expérience dans d'autres brigades, j'ai par la suite pris l'initiative de postuler à la Centrale d'engagement et de transmission (CET) de la Police cantonale vaudoise où j'ai passé deux années passionnantes. Je suis finalement retournée à la Brigade des mineurs et mœurs, où je travaille maintenant depuis plus de deux ans.

#### Pourquoi avez-vous choisi le métier d'inspectrice ?

Mon but, depuis mon enfance, a toujours été d'être enquêtrice. Mon

père était gendarme et j'ai côtoyé ce milieu depuis toujours, notamment par ma fréquentation du Ski Club Gendarmerie Vaudoise (SCGV). J'ai par conséquent été «baignée» dans le milieu depuis toute petite et j'ai rapidement réalisé que c'était ma vocation. J'aime être à l'écoute et mettre mes compétences au profit des autres. L'idée de pouvoir fournir la première pierre nécessaire à la reconstruction des victimes m'a toujours plu.

#### Parvenez-vous à faire la part des choses entre votre vie personnelle et votre activité professionnelle ?

Oui, je réussis désormais à faire abstraction des affaires professionnelles dans ma vie personnelle. Je prenais tout à cœur lorsque je travaillais à la Police judiciaire de Lausanne et me suis rendue compte que ça serait impossible de poursuivre ainsi. C'était trop dur. Je prends depuis des cours de yoga, de relaxation et de méditation, ce qui me sert d'exutoire et m'aide à trouver un équilibre. La BMM est une brigade très soudée. Les constants échanges avec les collègues aident également à dédramatiser et à prendre du recul par rapport aux affaires traitées. ■



Les deux équipes de football posent pour la photo souvenir! En jaune, le FC Police de Sûreté.

# Sport et santé

## La Metropolitan Police a affronté le FC Police de Sûreté à Colovray

La Metropolitan Police Football Club de la police londonienne a été accueilli en Suisse par la Police cantonale vaudoise afin de disputer un match de gala contre le FC Police de Sûreté.

Réalisé par Lisa Schubert



En plus de l'activité sportive, les policiers de Londres ont profité de plusieurs visites tant professionnelles et didactiques que récréatives. A leur arrivée sur sol helvétique, le vendredi 11 octobre 2013, les anglais ont pu visiter le site du Centre de la Blécherette puis se sont rendus au siège de l'UEFA à Nyon.

En soirée, les visites ont laissé la place au sport! Le match s'est déroulé à Nyon sur les terrains de Colovray à 19h30. Au terme d'une partie, où le fair-play a régné en maître, le FC Police de Sûreté s'est imposé sur un score de 2 à 0. Le lendemain, les protagonistes se sont

retrouvés pour une visite du château de Morges, où se trouve le musée de la Gendarmerie.

Ce sont les excellents contacts qui règnent entre la Police cantonale vaudoise et la Metropolitan Police de Londres qui ont permis la mise sur pieds de ce convivial voyage sportif. Preuve en est les fréquents échanges de stagiaires entre les deux corps. Ce séjour a vu naître de nouveaux partages d'expérience et de nouvelles amitiés! Un match retour est même prévu pour le début de l'année prochaine. A suivre. ■



Les policiers de la Metropolitan Police Football Club devant le Centre de la Blécherette. Tout à gauche l'ipa Christian Bourquenoud, coach du FC Police de Sûreté vaudoise, a accompagné les Anglais durant leur séjour.

# Portrait

## « La police et le ski alpinisme; une affaire d'équipe ! »

**Sébastien Grandjean, Chef de la Division judiciaire à l'Unité Judiciaire de la Police de Sûreté vaudoise**

Aussi loin que ses souvenirs remontent, l'enfant du pays d'Enhaut, Sébastien Grandjean, a toujours été sportif. Fêré de ski alpinisme, de cyclisme et de course à pieds, il a manifestement su transmettre sa passion du sport à ses trois enfants, deux d'entre eux étant triathlètes, et le troisième pratiquant la natation assidûment. Fortement influencé par un ami policier, avec qui il s'entraîne au cyclisme, Sébastien Grandjean entre à l'Ecole de Gendarmerie en 1989 avant de rejoindre la Police de Sûreté en 2003 et l'Unité judiciaire en 2006. Visiblement inspirée par le dévouement de son père pour son métier, une de ses filles est elle-même actuellement en formation à l'Ecole de Police à Genève.

Sportif accompli, Sébastien Grandjean intègre rapidement le défunt groupe des «Patrouilleurs à skis de la Gendarmerie vaudoise» à la fin de sa formation. C'est dans ce cadre qu'il se découvre une réelle passion pour le ski alpinisme. Membre du Ski Club Gendarmerie Vaudoise, il participe, avec le club, à huit Patrouilles des glaciers. Sébastien Grandjean est approché, en 2012, par Christian Masseret, fondateur du Team3de, qui cherche à compléter son équipe, dans le but de sensibiliser un public plus large à la cause de la fondation Just For Smiles. L'association, qui propose des activités sportives à des personnes en situation de polyhandicap, a constamment besoin de capitaux, le matériel destiné à ces sorties étant très coûteux. Séduit par la cause défendue par le Team et l'association, il répond favorablement à la demande de Christian Masseret, et intègre l'équipe. «Le concept d'associer la pratique du sport à l'aide aux handicapés m'a beaucoup plu», explique le policier. L'engagement du Team a déjà permis de fournir deux chaises spécialisées à l'association Just For Smiles, grâce à ses résultats à la Patrouille des Glaciers 2012 et à la Pierra Menta, en 2013. Une troisième chaise est prévue pour 2014, à l'occasion de la Grande Patrouille des Glaciers. Dévoué à la cause de son équipe, L'Inspecteur Principal Adjoint Grandjean a à cœur de ne pas décevoir ceux qui comptent sur lui. «Se fixer des objectifs est un bon moyen de se motiver, tant au sport qu'au travail, et d'être à la hauteur de ce que les autres attendent de nous.» Occuper le devant de la scène n'est pas chose aisée pour ce sportif au grand cœur, qui n'est pas à l'aise lorsqu'il s'agit de parler de lui-même. Profondément modeste, il a pour priorité de faire connaître la cause qu'il soutient, avant de s'épancher sur sa personnalité.

Si le métier de policier n'était pas au départ une vocation, il est toutefois devenu une passion. «Quand je me suis



### Quelques dates pour la saison 2013-2014

- 26.12.13 Loto à la salle des Cantons, Lausanne
- 30.12.13 - 03.01.14 Camp de ski à Vers-L'Eglise
- 04.01.14 - 05.01.14 Week-end des familles à Vers-L'Eglise
- 11.01.14 Ski alpi initiation à la peaux de phoque
- 28.02.14 - 02.03.14 Diablerets 3D
- 26.03.14 - 29.03.14 Haute route
- 06.04.14 Trophée du Muveran
- 12.04.14 Ski alpin sortie peaux de phoque « Massif Gd-St-Bernard »
- 29.04.14 - 03.05.14 Patrouille des Glaciers
- 27.09.14 - 28.09.14 Sortie randonnée pédestre en montagne



### Lumière sur le Ski Club Gendarmerie vaudoise (SCGV)

Formé en 1956, le Ski Club Gendarmerie Vaudoise rassemble près de 370 membres, passionnés de ski et de sports d'hiver en général. Fondé par plusieurs membres de la Police cantonale vaudoise, le SCGV organise chaque année des activités sportives pour ses membres et leurs enfants. Fort de sa trentaine de bénévoles, le club propose des camps d'hiver et d'été, des week-ends en famille, des randonnées ou encore des sorties à vélo, ski de fond ou encore peau de phoque. Le chalet dans la localité de Vers- l'Eglise, acquis par le SCGV en 1987, a été entièrement rénové par ses membres et offre aujourd'hui un cadre chaleureux à quiconque souhaite le louer pour des camps de ski ou des week-ends à la montagne.

Si vous aimez les sports d'hiver, la randonnée, la montagne, les rencontres et la convivialité, n'hésitez pas à vous rendre sur le site du Ski Club Gendarmerie vaudoise pour plus d'informations: [www.scgv.net/SCGV/Bienvenue.html](http://www.scgv.net/SCGV/Bienvenue.html)

présenté à l'école de Gendarmerie, je ne savais pas exactement ce qui m'attendait.» Aujourd'hui, l'inspecteur Grandjean loue l'aspect diversifié du métier de policier et ses rapports sociaux. «C'est un travail très varié et excitant. Quand on se lève le matin, on ne sait jamais ce qui va se passer dans la journée. J'aime également l'aspect humain du métier; le fait d'avoir beaucoup de contacts avec les gens et de pouvoir aider.» Reconnaissant des horaires relativement libres inhérents à son poste, il consacre une partie de ses heures de congé au sport et s'entraîne à raison d'une dizaine d'heures par semaine. Au travail, comme sur les pistes, il évoque l'importance de la notion d'équipe. «Les courses de

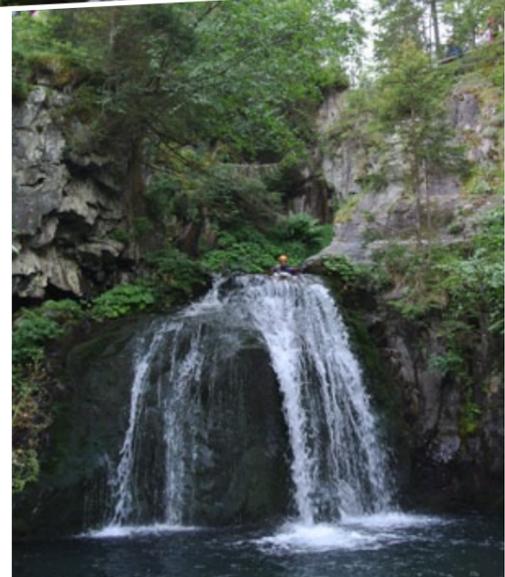
ski alpinisme se font généralement par deux ou trois. C'est un travail d'équipe, comme dans notre travail, où on ne peut rien faire sans les collègues.» En outre, il fait le parallèle entre les dangers liés aux éléments naturels en montagne et les risques qu'implique son métier. «Dans les deux cas, notre sécurité dépend de l'autre». Dévoué à son travail et à sa passion, comme à la cause de la fondation qu'il soutient, Sébastien Grandjean mérite d'être connu. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ses projets et particulièrement dans la préparation de la Patrouille des Glaciers 2014. ■

Réalisé par C.S

### La TEAM3DE

La TEAM3DE rassemble 6 compétiteurs amateurs, fêrés de sport, qui ont pour mission non seulement de promouvoir la nécessité et les bienfaits du sport, mais surtout de soutenir et faire connaître la fondation «Just for Smiles». Cet organisme, à but non lucratif, offre aux personnes en situation de polyhandicap, notamment aux jeunes adultes et aux enfants, la possibilité de découvrir des activités sportives souvent inaccessibles dans leur condition physique. «Just for smiles» propose des sorties en tandemski et dualski (skis pourvus d'un fauteuil, guidé par un moniteur), en joëlette (fauteuil roulant adapté aux randonnées en forêt et montagne) ou encore en bateau à voile, et permet à des personnes handicapées de s'épanouir à travers le sport et d'expérimenter des sensations inoubliables. La TEAM3DE, qui participe à des dizaines de manifestations sportives annuellement, recherche des donateurs pour permettre à la fondation «Just for Smiles» d'acquérir le matériel, très coûteux, nécessaire à ces sorties. Le financement de l'équipe s'articule sur deux axes: le soutien des sponsors et la contribution des donateurs. La Team, qui participe en 2014 à la Grande Patrouille des Glaciers, s'engage à signer un contrat avec les potentiels donateurs; ces derniers font une promesse de don de la valeur de leur choix et si l'équipe respecte le temps imparti pour réaliser la course, les donateurs s'engagent à verser le montant promis. Si l'objectif n'est pas atteint, le donateur est libre de verser ou non le don. ■

Pour plus d'informations, nous vous invitons à vous rendre sur le site du TEAM3DE: [www.team3decoeur.ch](http://www.team3decoeur.ch)



# Coup de cœur

## Raid Aventure 2013

Les 7 et 8 septembre 2013, le « Raid Aventure », conceptualisé par la police municipale de Lausanne et la Fondation Cap – Mike Horn Sarl, s’est déroulé dans la région des Marécottes en Valais. L’occasion pour des policiers et des adolescents de faire front commun, durant 24 heures, afin de surmonter différentes épreuves réparties le long d’un parcours pédestre en moyenne montagne. La Police cantonale vaudoise a encadré des jeunes en difficulté durant cette journée riche en émotions.

Réalisé par O. C

« L’objectif du Raid Aventure n’est clairement pas de gagner mais bien de participer et de s’impliquer! Nous cherchons à amener ces jeunes à se dépasser

et à se soutenir mutuellement dans un effort collectif conséquent » explique le com adj Pierre-Olivier Gaudard, chef de la prévention de la criminalité et responsable de projet pour la Police cantonale vaudoise. Utiliser le sport et l’effort, telle est la philosophie des organisateurs pour sensibiliser les adolescents sur des comportements à risque, mais également pour renforcer leur estime personnelle, favoriser leur esprit d’équipe et améliorer leur capacité à développer une relation de confiance et de partenariat au sein d’un groupe. Les participants sont des jeunes filles ou garçons qui ont rencontré des difficultés dans leur parcours d’adolescents/tes. La Police cantonale vaudoise a fait équipe avec les jeunes du Foyer La Feuillère au Mont-sur-Lausanne. ■

Publicité  
Spécial car





# Prévention criminalité

## Recrudescence des vols dans les véhicules

Depuis 2009, on constate une augmentation significative des vols dans les véhicules, sur l'ensemble du territoire vaudois. Celle-ci est d'autant plus importante dans les grandes villes, Lausanne en tête, où se concentrent près de la moitié des cas. C'est surtout les week-ends, en milieu de journée et en soirée, que les véhicules sont pris pour cibles. Les auteurs profitent des pauses repas des propriétaires pour commettre ces délits.

Réalisé par C.O.- G.

L'année 2012 a été particulièrement marquée par la problématique du vol dans les véhicules, avec un total de 6'256 affaires sur le territoire cantonal. Même si l'année 2013 indique pour l'instant une tendance à la baisse face à 2012, elle reste en nette augmentation par rapport aux années précédentes. L'analyse des données chiffrées permet de relever que le phénomène touche principalement la ville de Lausanne (48.4%) suivie de Vevey, puis des autres grandes villes du canton. Ce qui n'est pas surprenant, puisque Lausanne est non seulement la commune la plus peuplée du canton, mais également son principal centre de travail et de loisirs. Les auteurs préfèrent en effet agir dans les endroits de forte densité de population, où un grand nombre de véhicules est à disposition. Ceux-ci sont souvent laissés inoccupés, sur des parkings extérieurs publics, pendant plusieurs heures consécutives.

### Zones de stationnement extérieures gratuites

Une étude menée par les analystes de la Police cantonale, concernant les vols par effraction dans les véhicules dans le canton de Vaud, établit un bilan de la situation pour le premier semestre de 2013. Le rapport d'analyse s'articule autour de trois axes: la problématique sécuritaire, la typologie des délits et les profils des auteurs.

On relève d'abord qu'un relativement petit nombre d'auteurs est responsable d'une quantité importante de vols. Depuis 2009, un basculement du profil des auteurs interpellés semble avoir eu lieu. Ceux-ci, suite au Printemps arabe, sont majoritairement d'origine maghrébine, en provenance de la Tunisie, de l'Algérie et du Maroc. Ils s'avèrent par ailleurs difficile à localiser et à incarcérer, en raison de leur absence de domicile fixe en Suisse.

Le rapport établit également une typologie des délits au moyen des données qui concernent la période du 1er avril au 13 août 2013. Les endroits les plus touchés par ces infractions sont les zones de stationnements à l'extérieur, puisque 88.8% des événements y ont lieu, les parkings souterrains payants étant beaucoup moins exposés. Les zones résidentielles, où les propriétaires des véhicules se parquent très près de leur domicile, sont moins touchées. On peut imaginer que la vigilance et la surveillance est plus forte dans les quartiers, où les voisins sont susceptibles d'être plus attentifs aux véhicules alentours et à la présence d'individus suspects. Le relatif anonymat des villes offre plus de latitude aux criminels, et d'autant plus lorsqu'il s'agit de commettre des infractions de cette nature, rapides et effectuées à la chaîne.

### Bris de verre et vols d'effets personnels

Les vols par effraction avec bris de verre représentent le modus le plus courant (58.2%), suivi par les introductions clandestines (24.4%). Toutefois, plus de la moitié de ces introductions ne sont pas «forcées», puisque les propriétaires ont eux-mêmes omis de verrouiller leur véhicule ou laissé une vitre ouverte. Si la plupart du temps il s'agit de négligence, certaines personnes laissent une vitre légèrement ouverte en pensant que la taille minimale de l'ouverture ne comporte pas de risque.

Aucune marque de voiture ne semble particulièrement privilégiée puisque les plus touchées sont simplement les plus vendues en Suisse. Pour ce qui est

du butin, les résultats indiquent que les auteurs ne semblent pas sélectionner d'objets particuliers, mais dérobent tout ce qui a été laissé dans l'habitacle, avec ou sans valeur. Malgré cette absence de sélection, une grande part des objets volés sont des sacs, porte-monnaie, lunettes, téléphones portables ou clés.

### Attention aux heures des repas

La densité temporelle met en lumière le fait que les vols ont principalement lieu en soirée entre 19h00 et 20h30 et en milieu de journée entre 11h45 et 13h30, soit probablement lorsque les propriétaires prennent leur repas et abandonnent pour une heure ou plus leur véhicule, en négligeant souvent de ne rien laisser de visible dans l'habitacle. Les jours les plus sensibles restent ceux du week-end, particulièrement le samedi soir, avec un pic de découverte des véhicules le lundi matin. Le mercredi après-midi est également critique, certainement parce que les enfants ont congé à l'école et que les familles se déplacent dans les zones de loisirs où ont lieu les infractions.

Certains événements ponctuels, comme des fêtes ou des manifestations, qui concentrent un grand nombre de véhicules dans la même zone, augmentent encore les risques de vols. Ceux-ci sont aussi plus fréquents à certaines périodes du calendrier, comme lors des nocturnes pendant les fêtes de fin d'année, pendant lesquelles les gens ont d'ailleurs tendance à laisser plus de valeurs dans leur véhicule (achats). La division prévention de la criminalité de la Police cantonale va sensibiliser les gens à cette problématique pendant le mois de décembre. ■

L'analyse des données chiffrées permet de relever que le phénomène touche principalement la ville de Lausanne (48.4%).



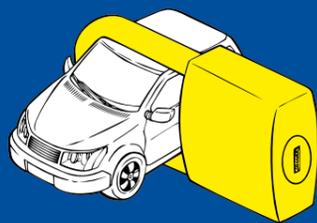


L'été 2012, la Police cantonale vaudoise avait mis sur pieds une campagne de prévention ciblant la problématique des vols dans les lieux publics.

## Quelques conseils élémentaires pour limiter les risques d'infractions contre son propre véhicule.

- Prenez toutes vos affaires de valeurs avec vous lorsque vous quittez votre véhicule, même pour quelques minutes.
- Le cas échéant, posez votre sac sous un siège, ou au plancher, par exemple derrière le siège du conducteur pour qu'il soit le moins visible possible.
- Ne laissez aucun «contenant», sacs, mallettes ou même cartons, visibles de l'extérieur.
- Si vous sortez de votre véhicule, même brièvement pour remettre un caddy en place, verrouillez toujours les portes et fermez les fenêtres.
- Si vous entreposez fréquemment du matériel dans votre voiture, pour des raisons professionnelles par exemple, faites poser des films protecteurs sur les vitres. Ceux-ci sont les mêmes que ceux utilisés pour renforcer les baies vitrées et les fenêtres des immeubles, et sont posés par des professionnels.
- Lorsque vous partez en vacances, lors de vos pauses sur les aires d'autoroutes ou aux abords des routes, ne laissez pas votre véhicule sans surveillance. ■

**Ne laissez pas vos valeurs sans surveillance !**  
Don't leave your personal belongings unattended !



Avez-vous vidé et verrouillé votre véhicule ?  
Is your vehicle empty and locked ?



Soyez attentifs, Ne vous laissez pas distraire  
Be alert, don't get distracted by strangers !

**Vols à l'astuce au préjudice des aînés : ne vous laissez pas distraire !**



**POLICES** votrepolice.ch  
urgences 117

## 3 questions à Pierre-Olivier Gaudard

Responsable de la Division Prévention de la Criminalité de la Police cantonale vaudoise

### Pourquoi est-il important, selon vous, de renforcer la prévention en matière de vols dans les véhicules ?

Il s'agit principalement d'enrayer le problème, en rendant la région la moins attractive possible pour les voleurs. Si les gens sont plus vigilants et avertis, alors ceux qui prennent les véhicules pour cibles n'auront plus l'impression de pouvoir agir si facilement.

### Outre les conseils élémentaires, recommandez-vous l'installation d'alarmes sur les véhicules privés ou d'autres matériels de renforcement sécuritaire ?

Il faut comprendre que la meilleure chose à faire reste de vider systématiquement son véhicule. Toutefois, l'installation de films sécuritaires sur les vitres peut offrir

une protection non négligeable. Ceux-ci vont à la fois renforcer les vitres et, si le coup porté est violent, permettre aux vitres de ne pas se casser totalement mais de se fissurer «en étoile». Pour ce qui est des alarmes, elles n'empêchent aucunement l'entrée forcée dans le véhicule. La nuisance sonore ne fait qu'accélérer le vol et la fuite du malfaiteur.

### Quelles sont les actions prévues dans le cadre de la campagne de prévention qui aura lieu en décembre de cette année ?

Il s'agira de faire passer le message de prévention le plus important pour ce type de délit, à savoir «Avez-vous vidé et verrouillé votre véhicule?». Nous serons présents, en collaboration avec les polices régionales, lors des nocturnes des grandes villes, moments privilégiés pour les infractions dans les véhicules. Nous y associerons une campagne d'affichage dans les transports de la région lausannoise (TL) durant le mois de décembre. ■



## Vols à la tire et vols à l'astuce : attention aux faux mendiants ou aux faux plombiers !

Depuis mai 2013, de nombreux cas de vols à la tire et de vols à l'astuce ont été recensés dans le canton. Les aînés sont particulièrement fragilisés par ce type d'agressions. Pour s'en prémunir, il s'agit d'accroître sa vigilance face à deux types de situations :

**Dans la rue :** lorsque vous retirez de l'argent à un bancomat, ne vous laissez en aucun cas distraire. Veillez à effectuer l'opération en une fois, sans vous interrompre, et ce, même si quelqu'un se rapproche de vous pour vous parler. De la même façon, en quittant le lieu de retrait, soyez particulièrement prudent face aux autres types de sollicitations. Certains malfaiteurs guettent les personnes qui viennent de retirer de l'argent pour les prendre pour cibles, soit en les dépouillant directement, soit en leur demandant de l'argent (mendiants ou demandes de dons pour de fausses associations caritatives).

**A votre domicile :** faites attention aux vols effectués directement chez vous, par des individus qui se font passer pour de faux professionnels. Un procédé récurrent vise à s'introduire dans le domicile privé, en se faisant passer pour un faux employé de la construction, pour dérober de l'argent ou des biens matériels. Face à ce type de visites, vérifiez toujours auprès

de votre gérance ou de votre concierge que les ouvriers aient bien été mandatés. Nombres de gérances envoient des notices ou bons de délégation avant le moment des travaux. En règle générale, ne laissez entrer quelqu'un qu'après vous être assuré de sa légitimité.

Pour Pierre-Olivier Gaudard, chef de la Division prévention de la criminalité de la Police cantonale, sans tomber dans la paranoïa, les personnes âgées doivent se montrer davantage vigilantes et critiques

face à toute situation sortant de l'ordinaire. C'est dans cet esprit de sensibilisation des aînés, que la Police cantonale a tenu, au début du mois d'octobre, un stand de prévention au dernier salon Connect Seniors à Morges, dédié aux plus de 50 ans. Une animation a notamment permis de confronter les personnes âgées à un bancomat offert par la BCV, pendant que des acteurs les déstabilisaient de diverses manières pour leur dérober argent et cartes de crédit. ■

## Magnétiseur Pat Naegeli

Migraine, eczéma, tabagisme, stress, mal de dos, fatigue, troubles du sommeil, inflammations diverses, dépression, allergies, acouphènes, ulcères, verrues, etc...

Un clic sur mon site  
<http://www.magnetiseur-reiki.ch>

Un coup de fil  
079/315.89.45

**Prenez rendez-vous !**

Patrick Haefliger  
Route d'Echallens 4, 1044 Fey

**20% de réduction pour collaborateurs Polcant et conjoint**



De gauche à droite: **Mathias**, Jura; **Maeva**, Vaud; **Igor**, Jura; **Anouk**, Vaud



# Prévention routière

## Championnat d'Europe Monténégro

Le 5 juin dernier, le TCS, en collaboration avec la brigade de prévention routière de la Police cantonale vaudoise, organisait une Journée romande d'éducation routière. Sur plus de 170 participants, quatre enfants romands, deux filles vaudoises, Anouk et Maeva, et deux garçons jurassiens, Mathias et Igor, ont été sélectionnés pour participer à la finale européenne à Bar au Monténégro et prendre part aux épreuves théoriques et pratiques à vélo.

Réalisé par Lisa Schubert

Le 20 septembre 2013, date du départ pour le championnat européen, les deux coaches Carol Thoney, de la Police région Morges, et Olivier Borlat, de la Police cantonale vaudoise ainsi que François Vionnet, également de la Police cantonale vaudoise, se retrouvent au Centre de la Blécherette. Après la prise en charge des deux participantes, Maeva et Anouk, ils rejoignent l'aéroport de Genève, où les attendent Jean-Marc Thevenaz, le responsable suisse du TCS pour la sécurité routière. Premier arrêt à Zurich afin de faire connaissance avec les amis jurassiens, Igor et Mathias, ainsi que Jean-Pierre Spiess, le responsable de la sécurité routière de la Police cantonale jurassienne. Ils embarquent tous pour Podgorica, la capitale du Monténégro.

Le samedi arrive enfin! La tension est palpable! C'est le jour où il faut tout donner! Les enfants et les coaches suisses sont anxieux, de plus, les médias sont présents. La compétition commence à 9h00 avec une cérémonie d'ouverture, durant laquelle les autorités locales et régionales prononcent un discours de bienvenue et d'encouragement aux enfants.

A 15h30, après une série de tests arbitrés par des policiers monténégrins de la brigade autoroutière, les résultats se font attendre. Le comportement de tous les participants aux épreuves a été exemplaire! C'est à 17h00 que la Serbie est déclarée vainqueur, suivie de la Russie et de la Lituanie. Les Suisses finissent à une très satisfaisante 13ème place sur 22 nations représentées.

Le lendemain, place à la détente bien méritée après une rude journée de compétition. Au programme, détente et visites. Les enfants et accompagnateurs visitent la vieille ville de Bar. Ils rentreront le lendemain matin en Suisse, des souvenirs et des rencontres pleins la tête. ■





## L'instantané Visite des Polonais

Visite d'une délégation de la police polonaise au Centre de la Blécherette.

Lundi 7 octobre 2013, la Police cantonale vaudoise a accueilli une délégation des forces de l'ordre polonaises en visite en Suisse durant une semaine. L'objectif était un partage des expériences opérationnelles dans le domaine de la gestion de la sécurité. Cette délégation s'est également rendue à l'Académie de police de Savatan. ■

Publicité  
Spécial car



## En un clin d'œil

### « Osez tous les métiers » accueille 90 enfants pour son 10e anniversaire!

La Police cantonale a eu le plaisir d'accueillir près de 90 enfants, le jeudi 14 novembre 2013 au centre de la Blécherette, pour le dixième anniversaire de la journée «Osez tous les métiers». Les enfants ont pu découvrir la brigade canine, la prévention routière avec sa «voiture tonneau», l'identité judiciaire (ID) ainsi que la centrale d'engagement et de transmissions (CET). Après un petit-déjeuner au restaurant DSR, la matinée a été haute en couleurs et en convivialité avec, pourquoi pas, la naissance peut-être chez certains jeunes de quelques vocations pour l'avenir... Tour en images. ■





# Eclairage

## Une vue d'ensemble des problèmes sécuritaires et un instrument pour fixer les priorités opérationnelles

Depuis près de vingt ans, la Coordination judiciaire présente chaque semaine l'état de la situation en matière de criminalité sérielle, en particulier dans le domaine des délits contre le patrimoine. Forte de cette expérience, et dans le cadre du développement du renseignement, ce rapport a été adapté à la nouvelle organisation policière vaudoise et aux enjeux sécuritaires du canton. Sous l'impulsion du Chef d'Etat-Major de la Police cantonale, Patrick Suhner, le traditionnel « rapport de coordination judiciaire » a évolué pour devenir le « rapport RENS-OP »,

réunissant non seulement tous les spécialistes du traitement de l'information (Coordination judiciaire, spécialistes du hooliganisme, de la sécurité de l'Etat, de l'analyse stratégique) dans les différents domaines de la sécurité sous la responsabilité des polices vaudoises, mais également les responsables opérationnels de la Gendarmerie, de la police du Sûreté, de la Police municipale de Lausanne et d'un officier représentant les autres polices communales de l'ACPMV.

Réalisé par Olivia Cutruzzolà

Depuis un peu plus de six mois, les Chefs opérationnels des diverses entités partenaires se réunissent une fois par semaine afin de prendre connaissance des derniers développements des problèmes sécuritaires identifiés à une échelle cantonale. Ils décident des actions qui seront entreprises tant dans le domaine répressif que préventif les jours et semaines à venir. Conduit par le Chef d'Etat-Major de la Police cantonale vaudoise, le rapport offre une plateforme d'échanges entre les analystes et les décideurs des différents corps du canton. Les officiers de permanence assistent à la séance qui leur permet d'adapter leurs décisions en fonction du renseignement à disposition. Les officiers présents partagent ensuite les connaissances acquises avec leurs subordonnés en fonction des priorités retenues. L'information doit ainsi pouvoir redescendre auprès des collaborateurs engagés dans le terrain. Le rapport débute par les événements

majeurs ayant marqué la semaine écoulée et par les premiers enseignements. Dans une seconde phase, les objectifs permanents et en cours sont passés en revue pour identifier les évolutions et les adaptations à entreprendre. La troisième partie traite des problèmes détectés : il peut s'agir tant d'une rencontre sportive à risque que d'une série de cambriolages

### Deux priorités ont été fixées pour la fin de l'année, la lutte contre les cambriolages d'habitation commis en soirée et une présence marquée dans les centres commerciaux avant les fêtes de Noël.

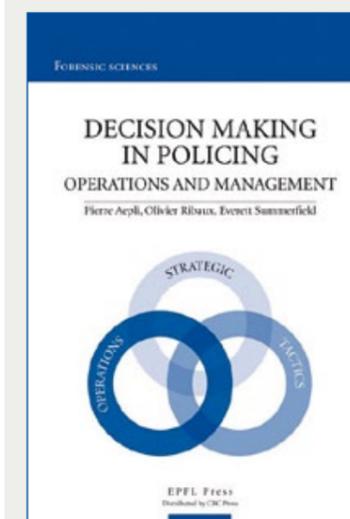
dans une région ou encore de violences récurrentes dans un secteur du canton. Quatrièmement, les événements à venir sont portés à la connaissance de tous. Au final, des recommandations peuvent être faites à l'échelon supérieur, soit celle du Commandant de la Police cantonale ou de la Direction opérationnelle. C'est ainsi que deux priorités ont été fixées pour la fin de l'année, la lutte contre les cambriolages d'habitation commis en soirée et une présence marquée dans les centres commerciaux avant les fêtes de Noël. Ces choix se sont basés sur une

analyse de la situation permettant de définir les problèmes sécuritaires les plus importants à un niveau cantonal. Avec la présence de dix corps de police sur le territoire cantonal, la capacité à collecter et traiter les données, puis à analyser et interpréter ces informations pour en produire du renseignement utile aux intervenants, est d'autant plus importante. Il s'agit d'une des clés pour réussir à coordonner les forces à disposition et à garantir la prise en charge des problèmes qui touchent l'ensemble du canton. Naturellement, ce même processus est effectué à un niveau plus local pour les problèmes touchant une seule région.

La Police cantonale a profité de sa proximité et de son partenariat avec l'Ecole des Sciences Criminelles de l'Université de Lausanne pour inviter le Professeur Olivier Ribaux, ancien analyste pour les polices romandes, spécialiste du renseignement, co-auteur de l'ouvrage « Decision making in policing » à participer à un rapport RENS-OP. Il nous livre ses impressions.

**Vous avez travaillé à la Police cantonale vaudoise jusqu'en 2006 comme analyste criminel, et vous avez récemment participé au rapport RENS-OP, comment percevez-vous l'évolution dans ce domaine ?**

Les évolutions principales que j'ai observées sont de trois types. Premièrement la mise sur pieds d'outils d'analyse partagés au niveau romand pour le suivi des phénomènes criminels, qui comprend des données modernes comme les traces matérielles, en plus des données d'analyse classiques, est une évolution d'ordre méthodologique très importante. Il fallait beaucoup d'énergie pour mener à bout un tel projet. Convaincre que c'était utile n'allait pas forcément de soi il y a encore 10 ans. Au sein de la Police cantonale vaudoise, le cadre était propice pour ce type de développement car on a pu ancrer ce projet au travers de la Coordination judiciaire, dont les collaborateurs sont dotés d'une riche et longue expérience en matière d'analyse criminelle. Deuxièmement, je veux évoquer la quantité d'informations qui circule. Il y a tout juste quinze ans, nous saisissions quotidiennement l'intégralité du journal d'informations police pour constituer un outil d'analyse fiable. Aujourd'hui, tout cela se construit directement de la scène de crime dans un système intégré et avec des flux d'informations qui proviennent d'autres polices, d'autres cantons, voire d'autre pays, avec des structures d'analyses mises en place en Suisse ou à l'étranger. La quantité d'informations à traiter est donc sans commune mesure avec celle que l'on gérait il n'y a que 10 ou 15 ans. La nature des informations



### Le saviez-vous ?

**Decision making in policing: Analyse - Décision - Actions - Evaluation**

Loin d'être une « vaudoiserie », ce concept est l'application d'un principe notamment décrit par l'ouvrage « Decision making in policing » de Pierre Aepli, Olivier Ribaux et Everett Summerfield. Ce livre, déjà présenté dans un précédent numéro du Pol-Cant Info, explicite le processus de prise de décision dans le domaine de la sécurité. Il s'appuie notamment sur les modèles policiers les plus actuels qui indiquent la place prépondérante du renseignement dans les organisations policières. La police guidée par le renseignement [Intelligence-led policing] pour reprendre la terminologie de Jerry H. Ratcliffe, ancien policier de la Metropolitan Police de Londres et actuellement Professeur à l'Université de Philadelphia au USA, est une philosophie managériale et un modèle de fonctionnement. Son implémentation nécessite de modifier ses habitudes, de développer une culture du renseignement. Le concept est d'apparence simple : ce sont les informations qui sont à la base des actions de police, et non l'inverse. Cette approche s'appuie sur la récolte et le traitement de données (faits, auteurs, groupements criminels, etc.) d'une part et sur la plus-value apportée par l'expérience et les aptitudes policières d'autre part. ■

Publicité  
Prodis ou Tapiland